

Plus encore : les « soldats » doivent eux-mêmes se purifier durant sept jours car ils ont touché des cadavres car aucune guerre, même la plus juste, n'est exempte d'impureté ! En tout cela, le rôle du sacerdoce est bien valorisé : cela montre combien le peuple de Dieu est une communauté sacrale avant d'être un peuple en armes.

IMMORALITE A LA FRONTIERE

11

du 6 au 12 décembre

Nombres chap. 25

L'affaire de Ba'al Pé'or (vs. 1-5)

L'affaire de Ba'al Pé'or vient à la suite de celle de Balaam. Le texte raconte comment la rencontre des filles de Moab amena les Hébreux à participer au culte païen de Ba'al (cf. Ex 34,15 ; voir 1 R 11,1-9) ce qui provoqua la colère de Yahweh. Celle-ci fut arrêtée par le châtement des coupables : ils seront empalés « pour Yahweh » devant le soleil. L'action a lieu à Sittim alors que les Hébreux sont sur le point de passer le Jourdain (Nb 33,49 ; Jos 2,1 ; 3,1). Ils rendent un culte au Ba'al de Pé'or dont le sanctuaire était situé à la frontière entre Moab et la tribu israélite de Gad. Les coupables sont punis cette fois par l'intervention des autorités légales, les juges (cf. Ex 32,27).

La madianite introduite dans le culte (vs. 6-9)

Un israélite essaye d'introduire une madianite comme prostituée dans le culte même de la Tente de Réunion (voir 1 R 14,14 ; 15,12 ; Os 4,14). Le châtement divin, une plaie précise (bien qu'on ne puisse la déterminer - *hammagephâh*) atteint un grand nombre d'Israélites comme en 17,13. Elle ne s'arrêta que lorsque le mal eut été extirpé par le zèle de Pinhâs.

Le zèle pour Yahweh (vs. 10-19)

Le nom des coupables est précisé : Zimri, un Siméonite et Kosbi, la madianite. L'exécuteur du jugement divin est nommé également : Pinhâs, fils d'Elé'âzâr.

Le présent texte tient à la fois du genre législatif et de l'oracle. Il exprime la place qu'occupe la famille sacerdotale au sein du peuple d'Israël. Par ailleurs, cet épisode amorce le récit des massacres qui seront décrits au chap. 31.

Le chap. 25 met en relief le péché du peuple et les moyens de le combattre. Le péché d'Israël est cette fois celui du syncrétisme si

souvent dénoncé ultérieurement par les prophètes : au seuil de la Terre Promise, alors qu'il va devenir sédentaire, Israël oublie son Dieu unique qui l'a fait sortir d'Égypte et se lie aux Ba'al, dieux de la fécondité agricole. Il introduit l'usage de la prostitution dans le culte de Yahweh. Dès lors celui-ci perd son unicité et sa transcendance ; il devient un « Ba'al » parmi d'autres. Israël n'est plus allié à Yahweh ; il est « lié » au Ba'al de Pé'or ; il lui est « consacré » (cf. Os 9,10) ; il renonce à la libération de la servitude d'Égypte pour se remettre sous son joug (voir Ps 106,28) et, selon une formulation plus dure, il « s'accouple » au Ba'al (v. 3). L'agriculture, ressource de la Terre promise, entraînera le peuple loin de son Dieu ; et l'acte conjugal, destiné à faire de la descendance d'Abraham un grand peuple libre, l'asservit aux idoles. Cette sorte de « contre-Alliance », dégradante pour le peuple, mérite bien les noms d'adultère et de prostitution qui lui donneront les prophètes et méritera d'être châtiée par la stérilité du sol (voir Os 9,10-14).

Comment peut-on passer aujourd'hui de la vraie Alliance à une contre-Alliance ? Quelles formes subtiles de non-fidélité au Seigneur peuvent exister dans nos vies ?

Nombres chap. 31

Guerre contre Madian (vs. 1-54)

Après les longs chapitres sur les sacrifices et les vœux, on trouve au chap. 31 un récit de combat et de victoire sur les Madianites. En fait cet épisode se rattache à l'affaire de Ba'al Pé'or (chap. 25) : Yahweh avait ordonné cette expédition (25,16-18) comme le châtement des Madianites et de Balaam (31,8.16) ; on y retrouve les mêmes personnages (Pînhas et Sur, le père de Kozbi, 25,7 ; cf. 31,6.8) ; la victoire assurée, on pourra songer au partage de la Transjordanie et à la conquête de la Terre promise par Yahweh (chap. 32).

Le chap. 31 possède une réelle unité qui lui vient de la cohérence du récit, de ses thèmes doctrinaux et surtout de la manière dont il est composé. Différents genres littéraires sont présents comme le récit, le genre législatif (vs. 1, 4, 17-18, 19-24,

25-30) et le rituel (vs. 6,13, 48-54). Son but est un enseignement religieux.

Sans employer le mot, le présent chapitre décrit une scène d'anathème (*herem*) : les villes sont détruites (v. 10), les chefs sont tués (v. 8) et la population massacrée (vs. 17-18). On remarque que l'anathème n'est pas total : les jeunes filles vierges sont épargnées, le bétail et les objets matériels sont pris comme butin – cela est conforme aux recommandations deutéronomiques, spécialement en usage dans les guerres défensives, qui n'avaient pas pour but la conquête de la Terre de Canaan (Dt 20,10-14).

Le v. 3 décrit une importante bataille comme la « vengeance de Yahweh » (*niqmat Yahweh*). Ce terme désigne le grand jugement au cours duquel Yahweh condamnera les ennemis de son peuple – **Babylone** (Jr 50,15,28 ; 51,11), **Edom** et **Philistins** (Ez 25,14-17). Le verbe *nāqam*, « venger », ne désigne pas seulement les vengeances humaines mais il a souvent Dieu pour sujet. Il rétablira la justice en « vengeant ses serviteurs » (Dt 32,43), en châtiant ses ennemis (Na 1,2 ; Jr 46,10 ; 51,36) mais aussi en punissant les Israélites infidèles (Jr 5,9.29 ; 9,8).

Contrairement aux guerres saintes du passé, Israël ne lutte pas ici pour son existence, pour s'assurer la possession de la Terre promise ; il lutte pour sauvegarder sa foi et la pureté de la vraie religion et assurer ainsi le triomphe de Dieu. C'est Pînhas, le prêtre, qui intervient, celui qui, animé du zèle même de Yahweh, avait sauvegardé la fidélité à la Loi (25,7-13). C'est donc moins une opération militaire qu'un acte sacerdotal (v. 6) ; il ne s'agit de conquérir un territoire ou de vaincre des adversaires mais d'éliminer le Mal en punissant ceux qui « ont enseigné le sacrilège contre Yahweh » (v. 16) et en préservant le peuple de la contamination du péché. Autant qu'un récit de bataille, c'est une loi de pureté.

Le souci de la pureté est en effet un thème majeur de notre texte : les villes païennes doivent être incendiées avec leur temples (v. 10) ; les captives séductrices doivent être massacrées mais aussi toutes celles ayant eu des relations sexuelles considérées comme impures (vs. 14-18) ; le butin doit être purifié par le feu ou l'eau lustrale avant d'appartenir au peuple saint (vs. 19-24)...